



Envoyé en préfecture le 20/05/2022  
Reçu en préfecture le 20/05/2022  
Affiché le 20/05/2022  
ID : 074-247400567-20220516-2022\_05\_1-AU

**DECISION DU PRESIDENT**  
N°2022-05

Sillingy, le 16 mai 2022

**Objet : attribution du marché d'élaboration du Schéma Directeur Cyclable**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-35 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la CC Fier et Ussès,
- Vu la délibération n° 2020-47 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président,
- Considérant l'offre proposée par la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc,

**DECIDE**

**Article 1** : De confier la mission d'élaboration du Schéma Directeur Cyclable à l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc.

**Article 2** : Le montant de cette mission s'élève à 30 245 euros H.T, soit 36 294 euros T.T.C.

**Article 3** : La prestation se déroulera sur une durée de 8 mois jusqu'à l'approbation définitive du schéma en conseil communautaire.

**Article 5** : De signer tout acte ou document afférent à cette étude.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Comptable,
- Madame la Directrice Générale des Services de la CCFU pour exécution.

La présente décision fera l'objet d'une inscription au registre des décisions du Conseil Communautaire et un extrait en sera affiché à la porte de la CCFU.

Le Président,  
Henri CARELLI

